



CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	25/06/2022
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Gilles ROGIER, Gisèle VAUQUOY, Jean-François CHARRAT, Sandra LIZANO, Nicole THEILLOUT, Corinne BEAUDUEN, Danielle ENJARLAN, Francine PIEULLE IKHLEF, Jean-Philippe BERSIA, Frédéric BUISSON, Eric BOURASSEAU,
Absents	Edmond BLANC, Francis PAYAN, Gérard MARIGNANE, Stefano BLANC, Denis DUVAL, Jean-Michel VIDAL, Muriel GILLET, Dominique VIDAL,
Procurations	F PAYAN à D ENJARLAN, M GILLET à G ROGIER, JM VIDAL à G VAUQUOY
Quorum	11 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	9h06
Heure de clôture de la séance	
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Monsieur Jean-Philippe BERSIA a été élu secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
<p>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.</p>	



SECRETARIAT GENERAL

Dossier n°1	Approbation du procès-verbal du CM du 07/05/2022
Débat	<p>G ROGIER demande aux membres du conseil si le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 7 mai 2022 est approuvé</p> <p>Aucune remarque</p>
vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°2	Préemption maison Fontanelli
Débat	<p>G ROGIER informe que c'est la maison à l'entrée du village, maison vendue à 165 000€, la DPU a été reçu en mairie.</p> <p>Il propose la préemption car la maison est bien placée, en rez de chaussée, il y a un garage avec la possibilité de mettre un commerce et à l'étage soit un logement soit peut-être une réflexion pour le centre médical, ce serait surtout une maison de service.</p> <p>Il informe qu'il avait anticipé sur le budget 140 000€, on peut prendre 25 000€ sur un autre poste d'investissement.</p> <p>Un commerçant serait intéressé pour venir s'installer</p> <p>D ENJARLAN précise que c'est une maison qui a beaucoup d'atout, le logement est propre, elle a été construite dans les années 70</p> <p>F BUISSON précise que si c'est pour faire un commerce on l'agencera après .</p> <p>C BEAUDUEN informe que pour le centre médical c'est intéressant</p> <p>G ROGIER explique que pour le centre médical soit on le développe en bas soit on le fait dans cette maison, peut-être ouvrir une boucherie, cela peut être une ouverture</p> <p>JF CHARRAT expose que cela rentre dans le cadre de la revitalisation du village</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°3	Commission extra-municipale jeunesse
Débat	<p>G ROGIER explique ce sujet est ajourné</p>
Dossier n°4	Archives : autorisation du maire pour signer la convention avec le CDG83
Débat	<p>G ROGIER informe le conseil municipal que la tenue des archives est une obligation légale prévue par les textes. Le centre de gestion a la compétence pour réaliser des missions d'archivage. La convention d'adhésion proposée par le CDG83 permet de faire un état des lieux sur les travaux à effectuer et d'avoir une estimation sur la durée nécessaire à sa réalisation. La visite de diagnostic est gratuite, ils établiront un devis que l'on validera ou pas. Cette convention</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 25/06/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	autorise le CDG à se déplacer pour faire le diagnostic initial.
vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°5	ONF destination des coupes de bois 2020
Débat	<p>G ROGIER explique qu'il y a 1 an nous n'avions pas trouvé la parcelle, il s'est déplacé sur le terrain avec l'ONF et explique qu'il s'agit d'arbres de 80 ans environs</p> <p>il s'agit d'un appel d'offres pour les particuliers, volumes 120 m3 par ha aujourd'hui nous avons une convention pluriannuelle avec l'ONF pour la gestion de la forêt communale</p> <p>D ENJARLAN demande s'ils replantent,</p> <p>G ROGIER répond non</p> <p>JF CHARRAT demande a rencontré l'ONF, et souhaite dénoncer la convention</p> <p>JP BERSIA rejoint JF CHARRAT pour rencontrer l'ONF, et voir la régénération sur une ancienne parcelle</p> <p>G ROGIER propose d'ajourner</p>

RESSOURCES HUMAINES

Dossier n°1	Création poste d'ATSEM
Débat	<p>G ROGIER explique qu'à l'école il y a un seul poste, sachant qu'il en faudrait 2, aujourd'hui les titulaires sur le 2^{ème} poste sont adjoints techniques et absentes, cela permettrait d'éviter les petits contrats et de pérenniser le poste.</p> <p>JF CHARRAT demande si la masse salariale a baissé</p> <p>G ROGIER répond non car il y a eu la création de l'ALSH, l'Etat se désengage au niveau des contrats aidés, on essaie de prolonger de 6 mois 3 contrats mais rien n'est sûr,</p> <p>il y a une augmentation de 10% mais avec plus de services et de personnels</p> <p>JF CHARRAT demande quel est le pourcentage pour être dans les normes</p> <p>G ROGIER répond 60% aujourd'hui on est à 56% environ</p> <p>JP BERSIA demande quel type de contrat</p> <p>G ROGIER répond un fonctionnaire</p> <p>JF CHARRAT expose que les petits contrats ne sont pas sécuritaires au niveau du poste</p> <p>G ROGIER explique qu'il y a eu le conseil d'école, il y a 88 enfants de prévus pour la rentrée 2022, en 3 ans on peut perdre une classe</p> <p>D ENJARLAN demande pour les agents en maladie comment fonctionne le salaire</p> <p>G ROGIER explique que les salaires net sont remboursés par l'assurance, les charges patronales restent à charge de l'employeur</p> <p>F BUISSON part à 9h54</p> <p>G ROGIER explique que dans un premier temps on peut créer le poste et voir</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 25/06/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	les candidats JP BERSIA demande si la prise de poste est pour septembre G ROGIER répond oui
vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

FINANCES

Dossier n°1	Tarification périscolaire
Débat	G ROGIER explique qu'il y a eu une demande de la CAF Au dernier conseil municipal nous avons voté les tarifs pour l'ALSH, Aujourd'hui la structure est désorganisée. JF CHARRAT demande si cela peut devenir une compétence intercommunale G ROGIER explique c'est plutôt communal, mais il y a la possibilité de prendre un prestataire, cela soulagerait pour le personnel Pour la tarification du périscolaire, c'est en fonction du quotient familial JF CHARRAT précise qu'avec l'augmentation de l'inflation, le pouvoir d'achat en baisse, pour les familles en difficulté cela peut être difficile Quelle serait la recette ? G ROGIER expose qu'à 0.50 € pour 26 enfants 12.50€, et avec les nouveaux tarifs cela ferait 24.50€ JF CHARRAT explique que la période est mal choisie G ROGIER explique qu'aujourd'hui il y a la qualité au niveau de la garderie avec l'aide aux devoirs, les animations Soit on augmente le prix des prestations que nous donnons, soit à termes on augmente les impôts JF CHARRAT précise qu'il faut argumenter G ROGIER propose d'ajourner
Dossier n°2	Emprunt acquisition maison Mengotti
Débat	G ROGIER informe que le taux est variable à 1.42% sur 25 ans pour 190 000€ avec un plancher de 0.3% coût annuel de 9000€ par an
vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°3	Adoption de fonds de concours du Symielec
Débat	JP BERSIA explique qu'on a été retenu sur les 4 projets On a fait le choix de mettre les 4 projets sur 4 programmes On est revenu ensuite sur le programme sur l'économie d'énergie Sur les travaux on est sur 40% d'aides G ROGIER explique que tout a été budgétisé, seule la recette n'a pas été budgétisé JP BERSIA précise que la délibération va permettre la validation du bon de



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 25/06/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>commande JF CHARRAT demande quand est le début des travaux ? JP BERSIA explique que le parking de covoiturage est programmé pour cet été, mais il y a un problème d'approvisionnement pour l'éclairage Tous les programmes seront enclenchés pour le 2^{ème} semestre Des travaux en régie seront effectués par les services techniques Ce sont des travaux qui vont améliorer l'éclairage public sur la commune</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°4	Subvention CD83 2022 : école
Débat	<p>G ROGIER informe que nous avons reçu la notification pour 2021 Pour 2022, il est proposé de faire une tranche 2 à nouveau pour l'école L'école actuelle doit être réhabilitée et rénovée, il faut faire des travaux d'étanchéité, changer les menuiseries, l'isolation et voir pour le chauffage La DETR 2022 a été refusé car il n'y avait pas de permis de construire de déposer et pour eux ce n'est pas un projet abouti la demande est de 110 000€</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°5	Subvention CRPACA : Frat 2022
Débat	<p>G ROGIER informe que cette demande a été orientée sur la réhabilitation de l'hubac. L'ingénieur structure a arrêté son activité, il ne nous a pas rendu le dossier d'étude, l'expert judiciaire est chargé de retrouver un prestataire L'enveloppe s'élève à 347 424€ le FRAT 2021 était sur l'éclairage public et la sécurisation de sous ville le Frat 2016 s'élève à hauteur de 84 000€ et a été perdu en octobre 2021, il a été sollicité à nouveau à la région, ils ont décidé de la réattribuer Il faut la revoter en 2022</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°6	Subvention aux associations 2022
Débat	<p>G ROGIER informe qu'il y a eu 8 demandes de subvention Radio verdon 200€ = accord à l'unanimité Radio ste baume 0€ pas de subvention nous ne sommes pas concerné = accord à l'unanimité Foyer rural a demandé 2800€ pour l'achat de matériel, pour combler le déficit de jardin en fêtes, pour financer un spectacle gratuit, pour financer une formation, une demande de précision a été faite, et la réponse du Foyer est que cette année ils sont en excédent pour la manifestation jardin en fête, pour le spectacle la commune en organise déjà un, le financement de la formation c'est une prestation payante dans le cadre du foyer, pour l'achat de matériel la</p>



	<p>commune demande les justificatifs d'achats si la subvention n'est pas utilisée ils rembourseront la subvention 800 € proposé = accord à l'unanimité</p> <p>JF CHARRAT précise qu'aucune association n'a fourni de justificatifs pour les achats subventionnés, il est demandé de fournir pour les futures demandes dans les dossiers tous les justificatifs relatifs à l'achat de matériel subventionné</p> <p>Les amis de la mourotte la subvention concerne l'organisation des repas, ils précisent dans leur demande qu'il y a un problème de frigo, il n'y aura pas de financement mais on va remplacer le frigo = accord à l'unanimité</p> <p>Les chats de st julien, elle intervient sur la mourotte sur st julien et à gréoux, demande de 1500€, en partenariat avec l'association il est proposé pour 500€ payé directement avec le vétérinaire = accord à l'unanimité</p> <p>LIZANO S précise que cela ne représente que 10 chats</p> <p>Patrimoine c'est une association qui entreprend des travaux sur des biens appartenant à la commune, association active, qui s'occupe du patrimoine de la commune, travaux de réhabilitation des fontaines de sous-ville, et réhabilitation du rosaire</p> <p>Demande de 600€ proposition de maintenir ce montant = accord à l'unanimité</p> <p>JF CHARRAT explique que nous n'avons pas eu les justificatifs pour 2021</p> <p>Club st roch demande 1500€ le budget est présenté en déséquilibre et de gros montants de fonctionnement sont inscrits, il demande la prise en charge du transport, proposition de payer la prestation et de ne pas attribuer de subvention = accord à l'unanimité</p> <p>Vélo club demande 2000€ pour l'achat de la remorque, subventionnée depuis 2 ans nous demandons la facture pas de subvention en attendant = accord à l'unanimité</p> <p>JF CHARRAT précise que pour rando expo ils n'ont pas demandé de subvention pour que la commune puisse acheter une machine à glaçon il demande d'établir une charte des associations</p> <p>VAUQUOY G explique que ce serait mieux une convention</p> <p>G ROGIER il faut préciser que les associations ont à leur disposition les salles, le personnel mairie</p>
vote	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

	QUESTIONS DIVERSES
<i>Débat</i>	<ul style="list-style-type: none">- Cimetière : BEAUDUEN C il faudrait faire la propreté au cimetière- Abri bus : BEAUDUEN C informe que des personnes âgées s'assoient sous l'abri bus, est ce qu'il y a la possibilité de mettre un banc G ROGIER il est prévu vers le DAB, il a été acheté 6 bancs- Pigeons : G ROGIER explique qu'un devis a été fait 4800€ pour 4 jours d'intervention par un fauconnier, il y a la possibilité de mettre des pigeonniers- Déjections canines : G ROGIER informe que la policière municipale est chargée de cette mission JF CHARRAT il faut identifier les propriétaires de chiens, il faut faire



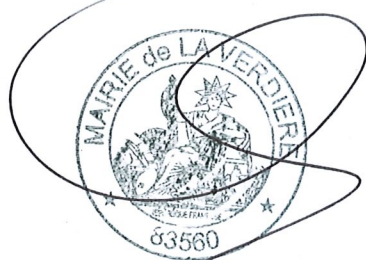
CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 25/06/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>de la prévention</p> <ul style="list-style-type: none">- Formation élus : voir versement du fonds solliciter l'amf- Plan communal de sauvegarde au prochain conseil voir prédit- Interdiction poids lourds et bus sur la commune, c'est par le département, surtout poids lourds dérogation ponctuelle- Conseil d'école : les maitresses avaient l'air satisfaite, demande de rencontrer l'architecte, la directrice de l'école s'en va- Projet piscine pour les enfants de l'école pour apprendre à nager- Risque sévère sécheresse à communiquer- Sécurisation sous-ville : trottoirs
--	--

PV arrêté le 25 juin 2022 à 12h04

Gilles ROGIER

Le maire



Jean-Philippe BERSIA

Secrétaire de séance